

FORMATION DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPERTISE EN OPTIMISATION DES TROUBLES DE L'AUDITION

LE BUT

Orientée spécifiquement en fonction du groupe constitué, cette formation aborde notamment les champs légaux et réglementaires, les procédés d'analyses et de décision, et la prise en main des outils nécessaires. Elle comporte de nombreuses mises en situations permettant aux participants d'être opérationnels dès la fin de la formation.

PUBLIC VISÉ

La formation Expert est destinée à des personnes dont l'activité demande des connaissances et des savoir-faire dans le domaine des troubles de l'audition, de leurs conséquences et des moyens de compensation, qu'ils soient techniques, organisationnels, structurels ou humains.

LA DURÉE

La formation est structurée en 3 modules pour une durée totale de 18 heures :

- Module 1 (3 heures) : **Sociologie, sémiologie et psychologie du handicap.**
- Module 2 (12 heures) : **Le handicap auditif : paramètres, analyse et techniques de compensation.**
- Module 3 (3 heures) : **Surdité et handicap associé.**

FORMATEURS

- Sébastien CHRISTIAN, orthophoniste, Master de Physique, Doctorant en Sciences du Langage.

Contenu de la formation

MODULE 1 (3 heures)

Sociologie, sémiologie et psychologie du handicap :

- Rappel du cadre légal et de son évolution
- Sociologie historique des handicaps
- La relation d'aide
- La position professionnelle

MODULE 2 (12 heures)

Le handicap auditif : paramètres, analyse et techniques de compensation : Introduction :

Les spécificités du handicap auditif

L'audition :

Anatomie et physiologie de l'audition
Taxonomie, symptomatologie, étiologies et épidémiologie
Les méthodes d'examens et la lecture des résultats
Première phase d'expérimentations
Simulations de surdité
Entraînement à la suppléance mentale
Simulations de surdité dans un environnement parasité

Les spécificités des surdités préverbales :

Le développement du langage de l'enfant sourd ou malentendant
Les conséquences sur le langage de l'adulte
Conséquences lexicales
Conséquences morpho-syntaxiques
Conséquences pragmatiques
Seconde phase d'expérimentations
Exercices de dénomination et de définition
Exercices de réduction des ambiguïtés

La communication visuelle :

Les modes de communication visuelle non spécifiques
La lecture labiale
La communication paraverbale
La communication non-verbale
Le Français écrit
Les modes de communication spécialisés
La langue française parlée complétée
Les langues signées
Le français signé

MODULE 2 (suite)

Les moyens humains de compensation :

- Les interfaces de communication
- Les codeurs LPC
- Les interprètes en Langue des Signes Française
- Les preneurs en note

Les moyens techniques de compensation :

- Les prothèses auditives
 - Le vocabulaire audioprothétique
 - La structure de l'offre
 - Les caractéristiques techniques déterminantes
 - L'adéquation besoin/caractéristiques
 - Statistiques analytiques des coûts d'appareillage audioprothétique

- Les systèmes de sélection de source
 - Les boucles magnétiques
 - Les systèmes Haute Fréquence
 - Les systèmes Bluetooth et les protocoles propriétaires

- Les systèmes de bascule visuelle et tactiles
 - Les systèmes d'alarme et d'alerte
 - Les systèmes d'appel à personne
 - Les montres et réveils

Les moyens technico-humains de compensation :

- Les systèmes de diffusion d'information en langue des signes
- La visio-transcription
- La visio-interprétation

L'analyse des besoins de la personne sourde ou malentendante :

- Le bilan de communication
 - Le recueil des informations pertinentes
 - La protection des informations médicales
 - L'évaluation des modes préférentiels de communication et de leur efficacité
 - L'évaluation de la stabilité ou de l'évolutivité du handicap
 - L'évaluation de la fatigabilité

- Le bilan d'environnement
 - L'analyse de l'activité
 - L'analyse des bruits parasites primaires et secondaires
 - L'analyse des situations de communication
 - L'analyse de la redondance visuelle

- Les préconisations
 - Les préconisations d'aide humaine
 - Les préconisations d'aide technique et technico-humaines
 - Les préconisations de formation

MODULE 2 (suite)

Cas pratiques :

Mise en application des connaissances et savoir-faire acquis sur des cas réels.

Bonus :

L'accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes
L'évaluation des risques auditifs



MODULE 3 3 heures

Surdit  et handicap associ  :

Cette derni re partie a pour but d'aborder les pathologies le plus fr quemment associ es aux surdit s, afin de s'attendre   leur  ventuelle pr sence et de s'y adapter :

- Surdit  et troubles de la vision
- Surdit  et troubles moteurs
- Surdit s et troubles cognitifs
- Surdit s et troubles psychiques